

## ONDRAF présente : Cécile Massart

**Dossier de presse**  
24 novembre 2006

- 1 Contexte
- 2 Cécile Massart
- 3 ONDRAF
- 4 Bref aperçu du programme de dépôt final, sur le territoire belge, des déchets de faible et de moyenne activité et de courte durée de vie
- 5 Décision du Conseil des ministres du 23 juin 2006
- 6 Dépôt final en surface des déchets de faible et de moyenne activité et de courte durée de vie à Dessel

*Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à  
Evelyn Hoofstede, attachée de presse de l'ONDRAF, au numéro  
02 212 10 37 ou 0475 60 25 04 ou par fax au numéro 02 212 10 40,  
ou par e-mail à l'adresse [e.hoofstede@nirond.be](mailto:e.hoofstede@nirond.be).*

*Vous trouverez plus d'informations sur la gestion des déchets radioactifs sur le site web de  
l'ONDRAF : [www.nirond.be](http://www.nirond.be)*

## 1 Contexte

En collaboration avec Marijke Schreurs Gallery, l'ONDRAF organise une exposition d'œuvres de l'artiste belge Cécile Massart du 25 novembre au 14 décembre 2006. L'ONDRAF prend cette initiative en raison de la surprenante parenté qui existe entre ses propres missions et l'œuvre de l'artiste.

L'exposition se tiendra au rez-de-chaussée de l'immeuble ONDRAF, Avenue des Arts 14 à 1210 Bruxelles. Elle sera ouverte aux visiteurs le 25 novembre de 11h à 18h, puis tous les jours ouvrables suivants de 12h30 à 14h.

## 2 Cécile Massart

L'artiste Cécile Massart est née en 1949, à Oeudeghien dans la province de Hainaut. Actuellement et lorsqu'elle n'est pas en déplacement, elle habite et travaille à Bruxelles, où elle donne également cours à de jeunes artistes à l'Ecole Nationale des Arts Visuels La Cambre.

En 1994, Cécile Massart commence un travail de reportage sur des sites de dépôt final de déchets radioactifs dans différents pays du monde. Elle travaille principalement sur le marquage de ces lieux inscrits dans le paysage. Les différentes œuvres qui résultent de ses observations et propositions sont reprises sous le titre « Un site archivé pour alpha, bêta, gamma. » Les œuvres de Cécile Massart sont très variées et se composent de lettres, de livres et de photos ou encore de compositions graphiques, de vidéos, d'imprimés numériques et d'installations in situ.

Les œuvres exposées ici en appellent aux responsables du dépôt final de déchets radioactifs. Elles demandent de rendre visibles ces sites et de les intégrer dans l'environnement sociétal.

L'ONDRAF est sensible à cet appel exceptionnel. Avec cette exposition, il souhaite lancer un processus de réflexion sur l'intégration d'un site de dépôt final dans l'environnement local.

### 3 ONDRAF

L'ONDRAF est l'organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies. Cet organisme public gère l'ensemble des déchets radioactifs se trouvant sur le territoire belge.

L'ONDRAF a pour principale raison d'être de gérer les déchets radioactifs de manière telle que l'homme et son environnement soient protégés efficacement et en permanence. La radioactivité décroît naturellement, mais tant que son niveau dans les déchets n'a pas décliné jusqu'à un niveau acceptable pour la santé publique, il convient de veiller attentivement à ce que les rayonnements ne puissent occasionner des dégâts.

L'ONDRAF a établi un système de gestion sûr, cohérent et centralisé pour les déchets radioactifs se trouvant sur le territoire belge. Trouver une solution sûre pour la gestion à long terme des déchets radioactifs doit lui permettre de réaliser cet objectif.

### 4 Bref aperçu du programme de dépôt final, sur le territoire belge, des déchets de faible et de moyenne activité et de courte durée de vie

Les travaux de l'ONDRAF qui ont trait à la gestion à long terme des déchets de faible et de moyenne activité et de courte durée de vie ont comporté deux grandes phases jusqu'en mai 2006 :

- *la phase des études exploratoires* (de 1985 à 1998) a permis d'importants développements techniques et scientifiques relatifs au dépôt final en surface, mais n'a pas abouti au choix d'un site d'implantation ;
- *la phase des études d'avant-projet ou phase d'avant-projet* (de 1998 à 2006) a conduit au développement, dans le cadre de trois partenariats locaux, de cinq avant-projets intégrés de dépôt final. Ces avant-projets satisfont à toutes les conditions techniques formulées dans la décision du Conseil des ministres du 16 janvier 1998. Quatre ont été acceptés par les communes concernées (Dessel et Mol), le cinquième n'entrant plus en ligne de compte suite aux décisions des conseils communaux de Fleurus et de Farciennes. Cette phase a pris fin en mai 2006, avec la remise du rapport de clôture de l'ONDRAF au gouvernement.

La décision du Conseil des ministres du 23 juin 2006 marque le début de la phase suivante du programme de dépôt final, notamment la transition entre les études d'avant-projet et les études de projet, *la phase de projet*.

## 5 Décision du Conseil des ministres du 23 juin 2006

Le 23 juin 2006, le Conseil des ministres a décidé que les déchets de faible et de moyenne activité et de courte durée de vie seront déposés dans une installation de dépôt final en surface sur le territoire de la commune de Dessel. Cette décision permet l'élaboration de la phase suivante du programme de dépôt final, notamment la réalisation concrète d'une installation de dépôt final.

En mai 2006, l'ONDRAF a remis un rapport de clôture au gouvernement. Ce rapport contenait tous les éléments qui devaient lui permettre de décider, en connaissance de cause, de la suite à donner au programme de dépôt final des déchets de faible et de moyenne activité et de courte durée de vie. Le rapport clôturait également les activités consacrées au développement d'avant-projets intégrés de dépôt final dans le cadre de partenariats locaux. Les communes de Dessel et de Mol se sont déclarées disposées à prendre en considération la réalisation, sur leur territoire, de l'installation de dépôt final en surface ou de l'installation de dépôt final en profondeur, développées par leurs partenariats respectifs – STOLA-Dessel et MONA – pour autant que les conditions qui sont indissociablement liées à l'implantation de ces installations soient respectées.

La décision du Conseil des ministres du 23 juin a donné le feu vert au démarrage de la phase suivante du programme de travail, notamment le concept concret d'un projet intégré de dépôt final en surface sur le territoire de la commune de Dessel. A ce point, la poursuite du processus participatif et le rôle central des partenariats constituent un aspect primordial. Pour assurer un traitement équitable des intérêts, l'ONDRAF élabore actuellement, pour cette nouvelle phase, un modèle de participation adapté. La phase de projet, qui prévoit l'exécution de toutes les études de détail, devrait déboucher sur un accord contraignant qui fixe les droits et les obligations des différentes parties, et conduire à l'obtention des permis de construction et d'exploitation.

## 6 Dépôt final en surface des déchets de faible et de moyenne activité et de courte durée de vie à Dessel

Pour isoler les déchets de faible et de moyenne activité et de courte durée de vie de l'homme et de l'environnement, une infrastructure de dépôt final est conçue à la surface de la terre (contrairement au dépôt final en profondeur), en un endroit permettant de construire des installations qui conserveront une intégrité suffisante, au moins pendant la période de contrôle de 200 à 300 ans.

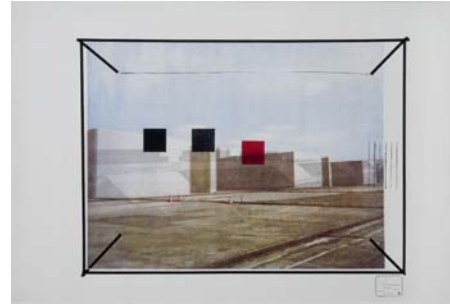
Le fonctionnement des partenariats locaux a conduit au développement d'un projet intégré de dépôt final. Cela signifie que ce projet est ancré dans un ensemble de conditions qui y sont indissociablement liées.

L'avant-projet de l'installation de dépôt final a été développé en tenant compte des caractéristiques du terrain et des assises du site d'implantation choisi. Les préoccupations et les valeurs de la communauté locale sont décrites dans les conditions associées. Celles-ci vont de l'importance prioritaire à accorder à la sûreté, la santé et l'environnement, à des conditions dont le but est de s'efforcer de réaliser une plus-value sociale, économique et culturelle pour les deux communes concernées.

*Une série de photos reproduisant des œuvres de Cécile Massart est jointe en annexe à la présente. A des fins de publication, vous pourrez télécharger ces photos sur le site web [www.nirond.be](http://www.nirond.be)*

« Site n° 13 »

Gravure sur zinc, technique mixte eau-forte et sérigraphie, tirage unique  
100 x 70 cm  
2005



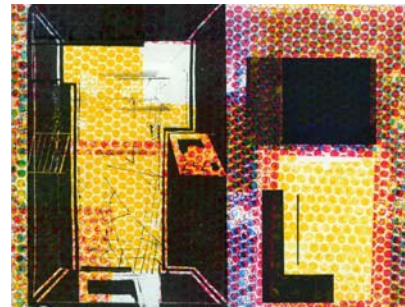
« Un site archivé pour alpha, bêta, gamma »

Edition /20 dans boîtier  
Sérigraphie sur cartes postales  
13 x 9 cm  
2004



« Les demi-vies et le temps n° 2 »

Impression digitale sur toile  
150 x 140 cm  
2005



« Soulaines Dhuis n° 1 »

Sérigraphie sur photo  
100 x 70 cm  
2003



« Parcours sur les sites »

Installation réalisée lors de l'exposition  
« Les archives du Futur » site de la Manche,  
La Hague, France  
Photos, impressions digitales appliquées sur vitrage  
2005

